

Charte des stages

Parcours 1 Didactique du FLE/S : approches critiques et innovations pédagogiques

Volume horaire : 280 heures minimum, 540 heures maximum **de face à face pédagogique**.

Conseil : Soit de 3 à 9 mois, avec un volume horaire hebdomadaire de 10h par semaine dans l'idéal.

Rémunération : En fonction de la législation du pays et de l'organisme. Pour les stages en France, vous pouvez vérifier vos droits sur le site officiel <https://www.service-public.fr/professionnels-entreprises/vosdroits/F32131>. La scolarité vérifie également chacune des conventions

Les cours : Le stagiaire doit effectuer des tâches d'enseignement de français langue étrangère ou seconde.

Tous les publics sont acceptés (de la petite enfance aux adultes) pourvu que le français ne soit pas **leur seule langue première** et que l'enseignement relève de **la didactique des langues étrangères**.

Tous les établissements sont acceptables, cependant les écoles confessionnelles doivent être agréées par le pays dans lequel elles se trouvent et doivent être conformes à la réglementation des stages réalisés dans le cadre des formations dispensées par AMU.

La participation à des activités culturelles ou administratives doit être **mineure** et ne doit pas entraver le bon déroulement de l'année universitaire du stagiaire.

L'enseignant responsable qui sera également **l'encadrant du mémoire** pourra prendre contact avec le tuteur du stagiaire pour veiller au bon déroulement du stage.

Les étudiants déposeront au moment de leur candidature **une lettre promesse de stage ainsi qu'un projet de recherche**.



Les étudiants ont la possibilité de faire **un stage proposé par le MEAE** <https://www.campusfrance.org/fr/le-programme-fle> ou de partir en tant qu'**assistant de français à l'étranger** <http://www.ciep.fr/assistants-francais-a-letranger>.